

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-016-14526/23/BM

■ Présentation du rapport annuel d'activité 2022 du délégataire Keolis Pays d'Aix pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs Aix en bus 65970

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération N° TRA007 5986/19/CM du Conseil Métropolitain en date du 16 mai 2019, a été approuvé le choix de confier à la société Kéolis Pays d'Aix, le Contrat de délégation de service, relatif à l'exploitation du réseau Aix en bus.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivité Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen du rapport d'activité 2022 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse des tarifs métropolitains.

1 – Consistance des services de la DSP :

La Métropole a attribué à la société Kéolis Pays d'Aix l'exploitation du réseau Aix en bus dans le cadre d'une Délégation de Service Public, pour une période de 9 ans, allant du 4 novembre 2019 au 3 novembre 2028.

Le périmètre de la DSP concerne la desserte de 5 communes Aix en Provence, Le Tholonet, St Marc de Jaumegarde, Eguilles et Venelles, soit 157 000 habitants, sur un territoire de 240 km², au moyen de 28 lignes régulières, 3 lignes Mini, 4 diablines, 19 circuits scolaires, un service de transport spécialisé pour les personnes en situation de handicap (accessibus/lebus+ à la demande) et 7 zones de bus à la demande.

2 - Faits marquants 2022 :

La pénurie de main d'œuvre (conducteurs et maintenance) :

L'année 2022 a été impactée par diverses pénuries de main d'œuvre sur fond de hausse structurelle de l'absentéisme. En janvier 2022, la Métropole a validé la mise en place d'un Plan de Transport Adapté (PTA) pour faire face à la pénurie de conducteurs. Ce PTA correspondait en fonction des périodes de l'année 2022, à un niveau d'offre réalisé de 75 à 90 % de l'offre nominale (hors offre du BHNS).

La transition énergétique :

Malgré un contexte difficile (volatilité des prix de l'énergie, retour de l'inflation), la transition énergétique s'est poursuivie en 2022, le dépôt principal a été électrifié pour accueillir les 37 nouveaux véhicules électriques standards de marque Heuliez.

Les engagements contractuels sont ainsi tenus avec 54 véhicules électriques en exploitation à la fin de l'année 2022.

Les mouvements sociaux :

Deux grèves ont fortement impacté le réseau. La première, interne au délégataire Keolis Pays d'Aix, a fortement impacté le réseau pendant trois semaines en mai 2022. Pendant une semaine le dépôt principal a été bloqué. Le recours déposé devant le tribunal a permis de débloquer le service minimum dû aux voyageurs et la reprise d'un dialogue social.

De la même manière, la deuxième grève qui a touché la RDT 13 exploitant du BHNS l'Aixpress a limité la mobilité des usagers pendant près d'une semaine en décembre 2022.

	2021	2022	Evolution
Offre de transport	5, 941 millions sur Aix en bus +0, 574 millions sur le BHNS soit un total 6,516 millions km	5, 365 millions sur Aix en bus +0, 588 million sur le BHNS soit un total 5,953 millions km	-9,7 % sur les km de la concession et -9 % sur la totalité du réseau en intégrant le BHNS
Fréquentation Cellules compteuses Validations Validations redressées	14 799 100 voyages 9 901 900 validations 12 242 000 validations	16 471 500 voyages 10 880 100 validations 13 355 200 validations	+ 11,3 % voyages + 9,88 % validations + 9,09 % validations
V/K (validations redressées des non validations/ km commerciaux)	1,87 voy./km	2,24 voy./km	+ 20 %
Fréquentation P+R 7	256 217 voitures	296 516 voitures	+ 15,7 %
Fraude constaté) issue Fraude Enquête Titres	3,24 % constatée en contrôle 16 % (21,9 % si on rajoute les titres non validés)	4,10 % constatée en contrôle 12,80 % (1)*	
Moyens Abstentéisme	384 agents dont 300 conducteurs 11,02%	356 agents dont 272 conducteurs 17,02% (2)*	Le taux de turn-over de KPA est de 27,5% pour 22,95% en 2021. Le taux de turnover moyen dans la branche des réseaux grands urbains se situe à 15,4%.
Parc Age moyen	127 véhicules + 80 en sous-traitance) =207 Age moyen : 5,64	133 véhicules + 83 en sous-traitance) =216 Age moyen : 4,26	+ 9 véhicules
Recettes commerciales	4, 558 millions €	5, 496 millions €	+ 21 % au global Titres occasionnels : + 9 % Abonnements tarif normal : + 13 % Titres scolaires : + 121 % (3)*)
Engagement de recettes commerciales	5,909 millions €	6,254 millions €	-
Contribution Financière Forfaitaire	34,616 millions €	35,348 millions € (4*)	+731 800 €
Total Recettes	42 680 millions €	44 772 815 millions €	+ 2,092 millions €
Total Charges	40,773 millions €	42,164 millions €	+ 1,391 millions €
Résultats avant	+ 1 906 334 €	+ 2 608 928 €	+ 37 %

impôt			
Investissements	3 119 162 €	2 856 628 €	-262 534 €

(1)* L'enquête qui détermine le taux de fraude n'a pas été réalisée en 2022 à l'initiative du délégataire, mais par la Métropole qui a mise en place une méthodologie identique à l'ensemble de ses réseaux. La comparaison des taux de fraude 2021 et 2022 est à relativiser au regard de méthodologies différentes entre ces deux années.

(2)* La hausse conséquente de l'absentéisme, s'explique en partie par les élections professionnelles de décembre 2021 qui ont amené un nouveau paysage syndical avec un dialogue social très compliqué sur l'année 2022 et une dégradation du climat social (grève du mois de mai) et généré une hausse de l'absentéisme.

Cet absentéisme impose au personnel présent de « compenser » les absents ce qui impacte les conditions de travail (charge importante des véhicules liée au retour de la clientèle et à l'absence de bus sur certaines lignes dans le cadre du plan de transport adapté). Cette situation dégrade davantage le climat social.

(3)* Les recettes scolaires et étudiants sont en hausse de +121% soit +693 k€. Cette évolution est à pondérer du rattrapage en 2022 des recettes scolaires « WEB » pour la période 2019/2021 (+ 651 k€) qui n'avaient pas été intégrées aux résultats des années précédentes. Après retraitement, la variation par rapport à 2021 n'est plus que de +7%.

(4)* Les économies générées par la baisse de l'offre seront restituées à la Métropole Aix-Marseille-Provence et feront l'objet d'une réduction de la CFF de 2022 dans le cadre d'un futur avenir. Ces restitutions sont en cours de négociation avec le délégataire.

3 - Equilibres financiers

	2021	2022	Variation
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	7 788 239 €	9 223 795 €	1 435 556 €
Produits d'exploitation (2)	36 321 815 €	37 291 737 €	969 922 €
➔ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole			0 €
Charges d'exploitation (3)	41 475 153 €	43 997 798 €	2 522 645 €
➔ dont redevance versée à la Métropole	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	2 634 901 €	2 517 734 €	-117 167 €
Produits financiers (4)	0 €	76 514 €	76 514 €
Charges financières (5)	270 447 €	211 033 €	-59 414 €
Résultat financier (b) = (4) - (5)	-270 447 €	-134 519 €	135 928 €
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	2 364 454 €	2 383 215 €	18 761 €
Produits exceptionnels (6)	986 836 €	597 309 €	-389 527 €
Charges exceptionnelles (7)	626 834 €	505 267 €	-121 567 €
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	360 002 €	92 042 €	-267 960 €
Impôts sur les bénéfices (d)	239 187 €	0 €	-239 187 €
Résultat net = (a) + (b) + (c)	2 485 269 €	2 475 257 €	-10 012 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° TRA007 5986/19/CM du Conseil Métropolitain du 16 mai 2019, approuvant le choix de confier à Kéolis Pays d'Aix, le Contrat de délégation de service ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2022, jointe en annexe ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire, pour l'année 2022, a été remis par Kéolis Pays d'Aix.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2022, remis par Kéolis Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS